

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de <b>LA VERRIERE</b> Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet</p>
<p>N° 2024-008</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Date de Convocation 1<sup>er</sup> mars 2024</p>	<p>Date d'affichage</p>	<p>Séance du 7 mars 2024</p>	<p>Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 18 28</p>
---	-------------------------	----------------------------------	--

**OBJET : Programmation 2024 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l’Engagement et des Sports (BOP 163)**

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**  
**EN EXERCICE : 29**

L’an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19h05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l’article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents :**

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - IBRAHIM Abdou - PERON Thomas - SELBONNE Céline - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

**Absent(s) représenté(s) :**

MEY Darivath – pouvoir à ROUSSEL Annielle  
LOPES Adélaïde – pouvoir à HAUQUELIN Christine  
DIALLO Maye – pouvoir à MONNARD Alain  
GORBENA Marcelle – pouvoir à ROUSSEAU Edwige  
POINGT Alain – pouvoir à VILLOING Fabrice  
BAC Christine – RAOUL Nathalie  
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi  
DAHAMNI Abdelkader – pouvoir à BOURGOIN Christian  
BASELTO Emilie – pouvoir à DUTU Nelly  
HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

**Absents excusés :** LWAMBA MAKANYAKA Natalie

**Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l’appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance :** Madame ROUSSEL Annielle en conformité avec les dispositions de l’article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu’il a acceptées.

<p>Accusé de réception en préfecture 078-217806447-20240307-2024-008-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024</p>
---

008-2024

**Objet : Programmation 2024 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (BOP 163)**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**Vu** le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

**Vu** le Contrat de Ville intercommunal signé le 06 octobre 2015 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Administration Générale du 29 février 2024 ;

**Considérant** la nécessité de mobiliser les crédits de droit commun ;

**Considérant** les appels à projets de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;

**Considérant** les actions inscrites dans la programmation communale annuelle :

- Favoriser et valoriser la réussite scolaire,
- Mobilisation et accompagnement des jeunes filles en insertion,
- Aides aux initiatives et actions de prévention en direction des jeunes 16-25 ans,
- Activités socioéducatives et de prévention en direction des 11-17 ans.

**Après présentation faite et en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> : Approuve** les actions développées en direction de la Jeunesse pour l'année 2024.

**Article 2 : Autorise** le Maire à solliciter les subventions auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports.

**Article 3 :** Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

**Article 4 : Dit** que les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE  
DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE  
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour extrait conforme,**



**La Verrière, le 7 mars 2024**

**Le Maire**

**Nicolas DAINVILLE**

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20240307-2024-008-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024